



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2020/216

Budget annexe du
stationnement : Décision
Budgétaire Modificative n°2

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 17 décembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 4 décembre 2020

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2020/092 du 23 juillet 2020 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2020 du budget annexe du stationnement a présente deux inscriptions complémentaires de crédits à hauteur de 31 000 euros au chapitre 011 « charge à caractère général » sur le compte nature 611 « contrats prestations de services avec entreprises ». Ces crédits étaient nécessaires, d'une part pour la mise à jour des horodateurs en vue de l'extension des moyens de paiement par cartes bancaires de tous types et l'intégration d'un écran de veille pour information de non-paiement Forfait de Post Stationnement (FPS) et d'autre part pour l'utilisation de logiciel et services (transactions whoosh et fps) (flowbird) ;

Considérant que ce complément de crédits était compensé par une réduction de crédits pour le même montant sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles » nature 678 « autres charges exceptionnelles ».

Considérant que la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe du stationnement mouvement uniquement la section d'investissement en dépenses ;

Considérant que la présente décision budgétaire modificative n°2 intègre une modification d'écritures d'un montant de 15 000 euros entre le chapitre 21 et le chapitre 20 pour la mise à jour du logiciel de gestion des horodateurs.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services publics de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
O11	Charges à caractère général	245 950,00	0,00	0,00
	60226 : vêtements de travail			
	60633 : fournitures de voirie			
	60636 : vêtements de travail			
	6068 : autres matière et fournitures			
	611 : contrat de prestations de service	213 583,00		0,00
	615231 : entretien voies et réseaux			0,00
	61558 : autres biens mobiliers			
	6156 : maintenance			
	6236 : insertions publicité			
	6262 : frais de télécommunications	1 152,00		
	627 : services bancaires et assimilés	2 400,00		
	62871 : remboursement de frais			
	63512 : taxes foncières	28 815,00		
O12	Charges de personnel	0,00		0,00
	64111 : personnel titulaire			
65	Autres charges de gestion courante	60,00	0,00	0,00
	65888 : autres	60,00		0,00
66	Charges financières	2 109,42		0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	2 109,42		
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	0,00		
67	Charges exceptionnelles	4 475,74	0,00	0,00
	678 : autres charges exceptionnelles	4 475,74		0,00
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	80 151,43	0,00	0,00
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	53 173,43		0,00
	6812 : dotation amort. Ch. Exploit. À répartir	26 978,00		
O23	Virement à la section d'investissement			0,00
OO2	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	332 746,59	0,00	0,00

Recettes

RECETTES				
66	ICNE	0,00		
	6611 : intérêts			
70	Ventes	308 300,00	0,00	0,00
	70383 : redevance de stationnement	283 300,00		
	70384 : forfait de post stationnement	25 000,00		
	70878 : autres redevables			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	7337 : droits de stationnement			
75	Autres Produits de Gestion Courante	10,00	0,00	0,00
	752 : revenus des immeubles			
	757 : redevance versée par fermiers conc.			
	7588 : autres produits divers de gestion courante	10,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	774 : subventions exceptionnelles			0,00
79	Transfert de charges	0,00		0,00
	7911 : indemnité de sinistre			
	797 : transfert de charges exceptionnels			
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
	6611 : ICNE			
002	Excédent reporté	24 436,59		0,00
	TOTAL RECETTES	332 746,59	0,00	0,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	77 159,00		0
	1641 : emprunts en euros	23 492,00		
	16441 : emprunts avec option de tirage	53 667,00		
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	15 000,00	15 000,00
	2051 : logiciel		15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	64 765,92	-15 000,00	-15 000,00
	2158 : autres installations, matériel et outillage	49 765,92		0,00
	2183 : matériel bureau et informatique	15 000,00	-15 000,00	-15 000,00
	2188 : autres immobilisations corporelles			0,00
22	immos. mises en concession ou à dispo	0,00		0
	2258 : autres			
	2283 : matériel bureau et informatique			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2312 : terrains			0,00
	2313 : Constructions			
	2315 : installation matériel et outillage			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	141 924,92	0,00	0,00

Recettes

RECETTES				
O21	Virement de la section de fonctionnement			
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé			
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		
	Autres subv. Equip. Non Transférables			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros			
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage			
	16882 : ICNE			
18	Compte de liaison affectation	0,00		0,00
	181 : compte de liaison			
O40	Op. d'ordre de transferts entre sections	80 151,43	0,00	0,00
	28051 : concessions et droits similaires			
	28135 : amort; installations gen, agencement			
	28158 : Autres amortissements	24 711,43		0,00
	28183 : Matériel de bureau et mat. Informatique			
	28188 : Immobilisations corporelles autres	758,00		
	28258 : Dotation amort.bien M. à Disposition	27 704,00		
	28283 : Dotation amort.bien M. à Disposition			
	28288 : Amort. Autres immos corporelles			
	4818 : Charges à étaler	26 978,00		
481	Charges à répartir / plusieurs exercices			
OO1	Excédent d'investissement reporté	61 773,49		0,00
	TOTAL RECETTES	141 924,92	0,00	0,00

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'adopter la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe du stationnement.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

